

Règlement Étude (École F.PICOT)

1. Modalité d'inscription :

Les enfants doivent être inscrits au préalable au pôle enfance.

2. Horaire :

17h30 à 18h30 et de 17h30 à 18h pour les CP

En début d'année, les parents doivent remplir une autorisation de sortie d'étude pour chaque enfant.

3. Déroulement de l'étude :

Avant le début de l'étude, les enfants passent aux toilettes puis récupèrent leurs cartables qu'ils ont déposés devant la cantine.

Les animateurs s'occupent en priorité des CP CE1, les autres enfants commencent à apprendre leurs leçons tout seuls.

Lorsque les enfants n'ont pas de leçons ou lorsqu'ils ont finis leur travail ils ont la possibilité de faire des petits jeux calmes, de lire ou de dessiner.

Pour le bon déroulement de l'étude, les enfants doivent demander l'autorisation pour se lever (toilettes ...) afin de ne pas déranger ceux qui travaillent.

Les plus grands peuvent s'ils le souhaitent aider les plus petits.

4. Objectif :

L'étude vise à développer l'autonomie de chaque enfant dans la gestion de son apprentissage.

5. Avis aux parents :

L'étude est encadrée par des adultes.

Il s'agit d'une étude surveillée et non dirigée.

De ce fait, il incombe aux parents de vérifier que leur enfant a bien terminé son travail.

Les parents doivent respecter les horaires de l'étude.

Les enfants dont les parents ne sont pas présents à la sortie de l'étude sont pris automatiquement en charge par l'accueil périscolaire.